



ARRETE MUNICIPAL N° 069 - 2023

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement sur
la Grand'Rue entre la mairie et la maison des services
et sur le parking à l'arrière de la mairie**

Le Maire de la ville de Saâles

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code pénal,

Vu l'arrêté municipal n° 041-2023 portant réglementation de la circulation et du stationnement sur la Grand'Rue entre la mairie et la maison des services et sur le parking à l'arrière de la mairie les lundis matin,

Vu le changement de jour de la tenue du marché hebdomadaire de Saâles, les jeudis matins de 08h00 à 12h00 à compter du 05 octobre 2023,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits **Grand'Rue entre les bâtiments de la mairie et de la maison des services et sur le parking à l'arrière de la mairie** :

- **Tous les jeudis matin de 08h00 à 12h00**

Article 2 : La signalisation des prescriptions visées à l'article 1 sera mise en place conformément aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière par l'association chargée de la manifestation sous le contrôle de la commune.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : La commune de Saâles et la gendarmerie seront chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : L'arrêté municipal n° 041-2023 est abrogé.

Article 6 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ⇒ M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saâles
- ⇒ M. le Directeur du Service d'Incendie et Secours du Bas-Rhin
- ⇒ les services techniques de la ville de Saâles
- ⇒ Affichage

Saâles, le 9 octobre 2023
Le Maire,
Romain MANGENET

